



## Information de la CLIN du Blayais

### La gestion par EDF et le suivi de la crise de Covid-19 par l'ASN

*Les informations ci-dessous ont été transmises au secrétariat de la CLIN, ou sont disponibles sur le site d'EDF et de l'ASN.*

EDF a maintenu la production d'électricité de ses centrales, considéré comme une activité vitale pour le pays.

Une organisation a été mise en place afin de limiter les conséquences de la pandémie dans le groupe et sur chacun des sites dont le CNPE (Centre nucléaire de production d'électricité) du Blayais.

Les principaux enjeux sont d'assurer la protection des salariés, la continuité de fourniture d'électricité et garantir en toutes circonstances la sûreté et la sécurité des installations.

Chaque site est doté d'un Plan de Continuité d'Activité prenant en compte le taux d'absences lié à la pandémie et les décisions gouvernementales sur la restriction des transports.

Le port du masque a été rendu obligatoire sur l'ensemble des installations de la centrale (fin avril).

Du gel hydro-alcoolique, produit sur site, a été installé dans tous les lieux le nécessitant. Le télétravail est appliqué pour toutes les fonctions le permettant.

En ce qui concerne l'ASN (autorité de sûreté nucléaire), son mode de fonctionnement a été adapté tout en maintenant son niveau d'exigence dans le contrôle des installations nucléaires. Le travail d'instruction de l'ASN s'est poursuivi normalement, en lien avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire).

Son dispositif de contrôle de terrain a été adapté en prenant en compte trois principes :

- Suppression des contacts physiques directs non indispensables, afin de limiter la propagation du virus ;
- Priorité donnée au contrôle des installations en fonctionnement ;
- Maintien d'activités de contrôle de manière proportionnée aux enjeux.

Ainsi, les contrôles à distance, portant notamment sur l'examen de documents liés à l'exploitation courante (relevés d'essais périodiques, documents de conduite, etc.) accompagnés d'audioconférences avec l'exploitant ont été privilégiés. Pour le CNPE du Blayais deux inspections de ce type ont été menées couvrant la période du 23 mars au 8 juin. De plus, une inspection concernant la gestion de la crise du Covid-19 a été réalisé sur place début mai.

Les retours d'inspection de l'ASN ou lettres de suite, sont disponible sur son site : <https://www.asn.fr/L-ASN/L-ASN-en-region/Nouvelle-Aquitaine/Installations-nucleaires/Centrale-nucleaire-du-Blayais/Lettres-de-suite-d-inspection>.